L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 6 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1 m.

DEMANDES.

UN Français, demeurant à la Nouvelle Orléans depuis nombre d'années, désire trouver de l'emploi, en ville ou à la campagne, comme jardinier ou palefrenier ; il se rendra généralement utile. S'adresser à la Pharmacie Mercier, à Carrollton, en face du marché.
4août—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,248—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6août—6.10.14

Succession de Frank Jacob Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21.763.—Division E.— Attendu que Frank A. Siener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Baker, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—sont 2.7

Succession de Francis M. Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,759—Division D. Attendu que Charles E. Fisk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis M. Fisk décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Borjes, administratrice de cette succession ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 août

Succession de Romain Buisière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte définitif présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—sont 5.9

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de Correct pour la paroisse d'Orléans.—Numéro 21,721—Entre de Cour—Que la petition dans cette affaire et le tableau y annexé soient enlissées et que la bande des petitionnaires soit déposée et conformément, qu'une réunion des créanciers de T. L. Airey & Co., Thomas L. Airey et Alexander T. Janin, petitionnaires, soit convoquée pardevant John G. Eustis notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 août 1887, dans le but de délibérer sur la proposition des petitionnaires pour un répit de un, deux et trois ans pour payer leurs dettes sans intérêt, qu'ainsi légal soit, par le présent, intimé aux créanciers des dits petitionnaires respectivement, qu'ainsi légal et annonce soient faits par le présent ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les propriétés et effets des dits petitionnaires soient suspendues et que les pétitionnaires soient autorisés à adresser à cette cour pour information et pour toutes les ordres légaux nécessaires durant le cours des présentes procédures sur leur demande d'un répit

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 juil—3f au 22 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,730—Anthony Schaefers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Schaefers, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Edward J. Blanchard Esq., notaire en cette ville, le four de jeudi, août, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire à élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C. Siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, pendant son congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au 6 août

VENTES PAR LE CONSTABLE

George Baron vs Mme Eliza Caron et N. Caron

PREMIÈRE COUR DE LA PAIX de la Nouvelle Orléans.—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Vezinhles, juge de la Deuxième Cour de Cite agissant comme juge de la Première Cour de Cite de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un terrain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, dans district de cette ville, borné par les rues Walnut, ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher) actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa ; et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut ; et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 28—sept 3

Joseph Hume vs. Frank Ernst et Fred Ernst, copartenement et in solido.

PREMIER COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans. No. 13,024.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. K. Dreyfous, juge de la Première Cour de Cite de la Nlle Orléans, avec connexement, je vendrai à l'enchère publique, au local No 32 rue Adèle près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un mulet et harnais ; un wagon de tonnellier, un cheval, harnais et wagon, un lot de barils vides, un lot de bavolets.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
6 août—4.8.13

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Eug. G.
COMMISSAIRES.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 do	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 "	200	20,000
100 "	100	10,000
1000 "	50	50,000
3,179 Lots s'élevant à		$535,000

POUR les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en couvrant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Montants contenant par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, Lne

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédiez-vous donc des contrefaçons et des pleins semblants.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1887.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Gronewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îles numéro trois cent neuf, lequel lies est borné par les rues Maipomène, Terpsichore, Basin et Franklin, désignée ici, du demandeur, par acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Et dans la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Conaley, suivant un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Thomas Wynn de Wm. Nott, et Mme E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante six dollars et soixante six cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement ; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt ; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de manière à payer les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de (quelques) le paiement d'un certain billet de trois cent quarante-un dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Boulig, en faveur de Allen, et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îles numéro trois cent neuf, borné par les rues Maipomène, Terpsichore, Basin et Franklin, désignée ici comme le numéro 9 rue Maipomène, sur une profondeur de cent dix pieds six pouces de face à la rue Maipomène, sur une profondeur et une façade rue Basin de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci dessous pardevant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Conaley, suivant un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Thomas Wynn de Wm. Nott, et Mme E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante six dollars et soixante six cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement ; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt ; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de manière à payer les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de (quelques) le paiement d'un billet de trois cent quarante-un dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Boulig, en faveur de Allen, et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îles numéro trois cent neuf, lequel lies est borné par les rues Maipomène, Terpsichore, Basin et Franklin, désignée ici comme le numéro 9 rue Maipomène, sur une profondeur de cent dix pieds six pouces de face à la rue Maipomène, sur une profondeur et une façade rue Basin de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci dessous pardevant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Conaley, suivant un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Thomas Wynn de Wm. Nott, et Mme E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante six dollars et soixante six cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement ; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt ; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de manière à payer les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de (quelques) le paiement d'un certain billet de trois cent quarante-un dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Boulig, en faveur de Allen, et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St-Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Judiciaire du District susdit, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le **neuvième indivis** d'un certain lot de terre **(sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent)** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Carroll, Poydras, Carondelet, et Saint Charles, et désigné sur le numéro huit, sur un plan de Pilie, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 août 1847, lequel lot est mesurant au pied alignement, trente pieds sept pouces de face, sur la rue Carroll, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamant.**

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—4.11.18.25—Sept 1.6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,478—Division C —En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Press et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan de partage de Eloi Lafrance, enregistré au bureau du Recorder, le 5 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et de lui notifié, sont mille plus ou moins.....$100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçu du Jamps Bradley, l'auditeur de la fabrication des timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon la proclamation du Gouverneur, en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, sont quatre-vingt dix mille piastres..... 100,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres..... 200,000 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Ne faisant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, dans cet exposé, et ayant été reçus, soixante dix-neuf piastres, 37cts.... 273,579 37

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante dix-neuf piastres, 37cts... 273,579 37

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts..... 563,579 37

Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents..... 94,949 62

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts..... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts..... 10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finis sant le 31 décembre 1886, paiement des montants suivants et pour les objets ci après établis avoir :

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lit lvre le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres..... 750 00

Au paiement de fournitures de bureau livrés aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avalent droit ; ou vertu de la loi 1324 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts..... 2,555 13

Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui par la cyalsse du Fonds annexés, du 1er juillet 1886 au 31 décembre 1886, inclusivement quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-huit piastres, 89 cts..... 94,158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts..... 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

H. C. Miller et H. H. Price vs. Le Gulf Rice Mill Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,295.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de broyeurs de riz poulies "couplings" engrenages, clefs etc.

Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes courroies.

Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un déviodir Silver Creek. Broue et éventail. Un lot de meubles de bureau, etc., etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 178, 180 et 182 South Peters, entre St-John et Girod de tout temps mentionné à un inventaire enregistre en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur le dernier enchérisseur plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable caution, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et garantie par hypothèque sur le dit immeuble vendu, conjointement avec le privilège du vendeur, et aussi par privilège spécial sur le mobilier vendu, et aussi par hypothèque spéciale sur le dit mobilier vendu, et aussi par hypothèque spéciale sur le dit mobilier vendu, et aussi par hypothèque spéciale sur le dit